

*Initiatives ministérielles*

projet de loi, il ferait faire au pays un grand pas en avant pour la croissance de sa productivité.

Comme le ministre le sait, et comme nous le savons tous, le pays traverse actuellement une crise de confiance. Nous avons un problème de productivité. Nous avons un problème au point de vue de l'emploi, ayant non seulement 2 millions de chômeurs, mais beaucoup de travailleurs qui craignent que leur employeur ne survive pas aux prochains six, huit ou dix mois.

L'un des éléments indispensables à la survie d'une société est la productivité de sa main-d'oeuvre. C'est son capital humain. Ce n'est pas le banquier qui décide en bout de ligne si une société doit vivre ou mourir. Il a son mot à dire, mais le facteur le plus important, c'est une main-d'oeuvre dynamique, composée d'employés sûrs d'eux, qui n'ont pas à s'inquiéter de savoir s'ils auront leur chèque au prochain jour de paye ou à penser à ce qui leur arrivera si la société qui les embauche ne survit pas.

Le ministre devrait écouter le député de Mississauga-Sud, qui a fait preuve de beaucoup de courage aujourd'hui en donnant des conseils utiles à ses collègues du gouvernement, leur disant qu'il faut changer nos priorités et faire un acte de foi.

Je pense que si le ministre accordait la priorité absolue à la main-d'oeuvre du pays, le document déposé hier à la Chambre par le ministre du Commerce extérieur en serait d'autant plus crédible.

Vous voyez, monsieur le ministre, le problème qui afflige notre pays actuellement est le manque de confiance. Très peu de gens ont confiance en cette étude sur la productivité. Ils pensent qu'il s'agit un peu d'une manœuvre de relations publiques.

Vous siégez aujourd'hui à la Chambre. Vous avez un projet de loi qui peut influencer sur la productivité de notre pays probablement plus que ne l'imaginent les gens. Si vous faites preuve de cette confiance aveugle et si vous accordez cette protection aux travailleurs de notre pays, vous allez probablement minimiser le nombre de faillites au cours des prochaines années.

Je vous reconnais le mérite d'avoir mis de l'ordre dans une loi qui date de 42 ans. Vous avez fait les trois quarts du travail, mais vous devez régler cette question. Très franchement, à mon avis, si vous n'écoutez pas mon collègue de Halifax—Dartmouth qui a hier si succinctement exposé les arguments en faveur des travailleurs de notre pays ainsi que le député de Mississauga-Sud, si vous ne tenez pas compte de ce qu'ils ont dit, alors je

pense, que vous allez rendre indéfendables les propos tenus hier à la Chambre par le ministre du Commerce extérieur. Cela va prouver que vous n'êtes pas vraiment en faveur d'innovations et que vous ne voulez pas vraiment changer vos priorités.

S'il y a jamais eu un moment dans notre pays où il a fallu faire preuve d'une confiance aveugle dans les travailleurs canadiens, c'est bien aujourd'hui. À mon avis, une occasion très spéciale et exceptionnelle s'offre à vous.

Le deuxième point sur lequel je veux me pencher dans ce projet de loi concerne la taxe. Il ne s'agit pas du montant 10c. à proprement parler ni des 10c. prélevés par semaine par employé sur tous les chèques de paye, mais du principe qu'on établit une nouvelle taxe et que cela entraîne de la paperasserie supplémentaire.

Il y a un troisième point. Je n'aime pas son effet psychologique sur les employeurs qui se rappellent toutes les semaines cette loi sur la faillite. Ce paiement de 10c. par semaine a un effet psychologique néfaste. Il y a assez de mauvaise presse dans notre pays et de mauvaises nouvelles. On n'a pas besoin qu'on nous rappelle chaque fois qu'on remplit un bulletin de paye qu'on s'assure contre la faillite. C'est un facteur dont nous n'avons jamais discuté.

• (1720)

Il me semble que nous nous inquiétons trop au sujet des banques de notre pays. Eh bien, il est temps que nous nous rassurions à propos de leurs programmes. Tout le monde ici, je pense, depuis 18 mois, qu'il s'agisse d'amis ou d'électeurs, a eu des rapports avec des banques.

En tant que propriétaire d'une entreprise de moyenne importance qui a parlé à un grand nombre d'homme d'affaires, je peux vous assurer que les banques sont toujours protégées. Trouvez-moi une banque aujourd'hui dans notre pays qui a constamment fait preuve d'une confiance aveugle. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de gérants de banque qui sont justes. Mais, en général, les succursales bancaires d'un océan à l'autre veulent de solides garanties sur tous leurs investissements, sur tous les prêts qu'elles accordent. Elles veulent la maison ou la police d'assurance en garantie. Elles cherchent une triple sécurité.

Nous ne devrions pas laisser les banques avoir une autre forme de sécurité. Nous devrions faire en sorte que les travailleurs aient un peu plus de contrôle et laisser les banques au second plan.